

là où il y a encore tant d'améliorations à accomplir, rendraient la position des représentants de ces districts électoraux pratiquement intenable et intolérable, et que dans ces conditions, la population de chaque district ne serait pas en mesure de pouvoir obtenir aussi facilement le redressement de ses griefs;

"Attendu que le projet de la Chambre de Commerce du District de Montréal protège les droits acquis des anciennes municipalités annexées, et qu'il réduit d'une manière raisonnable le nombre des échevins, sans cependant rendre onéreuse la charge d'aucun d'eux, et qu'il offre en même temps à la population de chaque quartier plus de protection et de sauvegarde en ce sens que chaque représentant recevant un plus petit nombre de plaintes et de demandes peut accorder à chacune plus de temps et d'attention;

"Qu'il soit résolu que la Succursale de Montréal de l'Association des Marchands Détailliers du Canada, Inc., endosse le projet de la Chambre de Commerce du District de Montréal, tel qu'adopté à sa séance du 14 novembre 1913, et prie les membres de la Législature de Québec de lui faire bon accueil lorsqu'il lui sera soumis."

M. J. Cardin se déclare plus favorable au projet de la Chambre de Commerce qu'à celui de l'Association des Citoyens, mais il eût préféré la diminution du nombre des représentants à quinze. Toutefois, il se prononce contre la réduction à cinq parce que le commerce aurait à souffrir d'une centralisation trop radicale.

Le secrétaire explique à l'orateur précédent qu'une diminution plus grande de quartiers amènerait un changement de la délimitation des circonscriptions actuelles pour les fins d'enregistrement et autres, et c'est pourquoi on demande de fixer la représentation à vingt-six.

Il est alors proposé par M. D. Lachaine, secondé par M. J. Cardin, que la résolution citée plus haut soit adoptée, et l'assemblée dit oui à l'unanimité.

On lit ensuite une lettre de l'Association des Terrains de Jeux, demandant l'appui de l'Association des Marchands Détailliers, dans sa demande à la ville pour l'octroi de \$1,000,000 pour l'établissement de terrains de récréation pour les enfants.

L'assemblée décide que la requête soit laissée sur la table en attendant le rapport du comité chargé d'étudier la question.

A la suggestion de M. W. U. Boivin, l'Association étudiera le projet d'organiser une série de diners-causeries.

Et la séance est levée.

EN GARDE

Nous avons sous les yeux une lettre signée de M. F. McClure Eclanders, commissaire du Board of Trade de Saskatoon, attirant notre attention sur une annonce parue dans un journal de Beauceville, pour le compte d'une agence commerciale de Québec. Cette annonce, dit le commissaire Eclanders, chante les louanges d'une subdivision de Saskatoon appelée "Westward Park," d'une manière tout à fait décevante pour les personnes ne connaissant pas la localité.

Depuis quelque temps, c'est-à-dire depuis qu'on a constaté un certain ralentissement sur le marché local de l'immeuble, des agents par trop entreprenants se sont mis en tête de faire fortune sur une autre scène et ont entrepris d'exploiter, non seulement les terrains de l'Ouest canadien, mais aussi leurs concitoyens.

A Montréal, comme à Québec, nous avons de ces agents qui ont à offrir des terrains ou subdivisions de terrains situés aux confins du pays. Ils déploient pour la vente de ces propriétés, une activité digne d'un meilleur but. Munis de plans

faisant voir un coin du Paradis Terrestre, qu'ils accordent de discours imagés d'un très ingénieux effet, s'efforcent à leurs concitoyens ce qu'ils prétendent être des étages incomparables, du terrain à 10 cents le pied. Normalement ces agents ne connaissent pas le pays dont ils les morcellent, mais ils ignorent, ou feignent d'ignorer, que, pour le prix, on peut se procurer dans les banlieues médiates de la ville de Montréal, sur l'île même, des terrains beaucoup plus avantageuses que celles de l'Ouest.

Nous sentons qu'il est de notre devoir de mettre tout le monde, mais les petits commerçants surtout, en garde contre les tentateurs.

Dans le cas de la subdivision de Saskatoon, appelée "Wesaward Park," voici ce que dit le commissaire Eclanders :

"De son point le plus rapproché, la propriété est à un mille au-delà des limites de la ville, et à pas moins de 2½ milles en ligne droite du Bureau de Poste, endroit généralement reconnu comme le centre de la ville. De plus, la distance entre le point le plus rapproché du Parc et la ligne de tramway la plus immédiate, est de plus de 1½ mille en droite ligne. La propriété en question n'est propre qu'à la culture et, dans l'opinion des personnes les mieux informées, n'est aucunement susceptible d'augmenter en valeur d'ici très longtemps."

En ces temps de rareté d'argent, nous ne saurions recommander trop de prudence à ceux surtout qui sont déjà engagés dans le commerce et qui ont toujours besoin de tout leur capital disponible.

L'HIVER AU PARC ALGONQUIN

Autant que la Suisse, le Canada a des droits au titre de région hivernale idéale des nations. L'un des districts les plus populaires où l'on puisse se livrer au sport hygiénique, et où l'on respire une atmosphère vivifiante, est incontestablement le Parc Provincial Algonquin, situé dans la province d'Ontario, à 200 milles au nord de Toronto et à 169 milles à l'ouest d'Ottawa. On s'y rend facilement par voie du chemin de fer Grand Tronc. Le "Highland Inn," un hôtel bien administré et très confortable, offre des accommodements splendides à des prix très raisonnables. Durant la saison d'hiver, on peut s'y livrer aux exercices du tobogan, du patin, du ski et de la raquette. Le territoire s'élève à 2,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, et l'air y est pur et vivifiant. C'est, par excellence, un endroit de repos et de réconfort. Les taux d'hiver au "Highland Inn" varient de \$16.00 à \$18.00 par semaine. Ecrivez à M. J. E. Colson, gérant local, Highland Inn, Algonquin Park Station, Ont., pour vous procurer une très jolie brochure illustrée, intitulée : "Winter in Ontario's Highland Heritage," et réservez vos appartements de bonne heure.

FORTIER, BEAUVAIS & Cie

Il nous fait plaisir d'annoncer au public que M. Léopold M. Fortier, membre de la Bourse de Montréal depuis 1909, et M. Alcide E. Beauvais, ancien courtier de douane, viennent de former société sous la raison sociale de Fortier, Beauvais & Cie, pour faire affaires comme banquiers et agents de change en général.

Ils occupent de magnifiques bureaux dans les appartements 25 et 26, Edifice Royal Insurance, et leur téléphone répond au No. 374 Main, pour le moment greffé sur le service Est 3503.

Nous souhaitons à MM. Fortier, Beauvais & Cie tout le succès que leur donne droit d'espérer leur grande expérience des choses financières.